



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

- 1) Maintiendrez-vous le dispositif du prélèvement à la source programmé pour 2018 ? Sinon, quel dispositif souhaitez-vous mettre en place pour conforter le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu ?
- 2) Quelles sont pour vous les missions qui sont du ressort de la Direction Générale des Finances Publiques ? Selon vous quelles mission n'en seraient pas ?
- 3) Avez-vous l'intention d'externaliser des missions dévolues aujourd'hui à la DGFIP ? Si oui, lesquelles et dans quelles proportions ?
- 4) Durant votre mandat, avez-vous l'intention de poursuivre les suppressions d'emplois à la DGFIP (30 000 postes supprimés depuis 10 ans) ? Si oui dans quelle proportion ? Sinon, envisagez-vous des recrutements ? Pourquoi ?
- 5) Durant votre mandat avez-vous l'intention de poursuivre les fermetures de trésoreries ? Si oui dans quelles proportions ? Sinon envisagez-vous de nouvelles implantations ?
- 6) Quelles mesures concrètes proposez-vous pour simplifier l'impôt (sur les entreprises, les particuliers) ?
- 7) Quelles mesures concrètes proposez-vous pour renforcer le contrôle fiscal ?
- 8) Le dialogue social est absent à la DGFIP, comment allez-vous faire pour y remédier ? Reprendre les groupes de travail ? Conservez le dispositif actuel avec un comité technique de réseau propre à la DGFIP où les représentants du personnel sont non-élus directement par les agents mais désignés par les syndicats ? Les Comités Techniques Locaux et toutes les instances paritaires sont devenues des chambres d'enregistrements, comment allez-vous faire pour remédier à cette déviance ?
- 9) Que pensez-vous de la mise en place du télétravail à la DGFIP ?
- 10) Allez-vous favoriser pour agents de tous les grades à la DGFIP « les promotions » de fin de carrière ? Si oui dans quelles proportions et selon quelles modalités ?

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédock 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



11) L'Etat employeur prendra-t-il part au financement de la santé de ses agents en prenant en charge 50 % de la protection sociale complémentaire ou en permettant aux fonctionnaires de déduire de la base imposable de leur impôt sur le revenu le montant versé en cotisations de complémentaire santé ?

12) Allez-vous poursuivre le rééquilibrage progressif de la rémunération des fonctionnaires au profit de la rémunération indiciaire ? Sinon pourquoi ? Si oui selon quelle amplitude et avec quel calendrier ?

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com